



Lille, 16 juin 2020

## L'édito Profiteurs de crise

Le 16 mars, le président de la république assimilait la crise sanitaire à un état de guerre. Avec de accents gaulliens, il appelait à la mobilisation générale contre un ennemi commun, le virus.

Pendant le confinement, nous étions fort opportunément porté.e.s aux nues de la continuité pédagogique, ce qui permettait de masquer les insuffisances notoires de l'état-major ministériel (rien n'était prêt). Et à l'heure de la Libération - pardon, du déconfinement-, quand il a fallu relancer l'économie coûte que coûte, les personnels ont d'abord été culpabilisés (la continuité pédagogique nuit aux élèves décrocheurs), avant d'être présentés comme responsables d'une réouverture limitée des établissements. En quelques semaines, celles et ceux qui combattaient dans l'ombre le décrochage scolaire sont devenus des déserteurs. Le « prof bashing » pouvait commencer : à la veille de la reconstruction, il fallait pointer du doigt des profiteurs de guerre ...

Et masquer, au moyen d'une opération de diversion médiatique, la stratégie ministérielle qui entend faire triompher, à la faveur de la crise, un modèle éducatif libéral, en utilisant le numérique comme catalyseur. Un modèle qui dénationalise le traitement des inégalités (« cités éducatives »), qui se rétracte autour de « savoirs fondamentaux » et de compétences et renvoie *in fine* la responsabilité éducative à l'établissement (mise en place de diplômes « maison ») et aux familles (Parcoursup, « École à la maison », « vacances apprenantes »). Derrière les « profiteurs de guerre » se dissimulent les profiteurs de crise.

■ Jean-François Carémel

## Professeurs à distance Les invisibles de l'arrière-front

Début juin, des attaques au vitriol de certains gouvernants, « experts », et media, ont vilipendé les odieux 5 ou 6% professeurs « décrocheurs » qui « ont abandonné leurs élèves », laissant ainsi des cohortes de bambins dans les jambes de travailleurs empêchés de redresser l'économie de la nation.

Rafrâchissons la mémoire de ces tordeurs de vérités. Aucune mention bien sûr, que certains de ces « décrocheurs » étaient en zone blanche, malades, aidants de personnes malades, etc...

Depuis la mi-mars et pendant tout le confinement, les enseignants ont déployé des trésors d'ingéniosité, de pédagogie, de patience, de compétences informatiques pour assurer une continuité de contact avec tous leurs élèves, malgré les nombreux bugs des ENT, les connexions pour le moins aléatoires, et les contorsions pédagogiques pour que des activités soient faisables et motivantes en classe virtuelle ou par divers outils numériques. Le tout sans aucune aide financière ni matérielle de leur employeur. Des professeurs principaux

ont contacté les élèves un par un pour raccrocher ceux qui s'éloignaient de l'école, pour rassurer ceux qui rencontraient des difficultés (notamment techniques) en distanciel, pour les aider à l'orientation sur Parcoursup, et même juste pour savoir s'ils allaient bien en cette période anxiogène. Des conseils de classes, des réunions, des instances d'établissements ont eu lieu en visio - avec des logiciels d'abord plébiscités par leur hiérarchie, avant d'être tout bonnement interdits car non conformes au RGPD - impliquant les professeurs dans un processus tentant de normaliser le plus possible ces circonstances particulières.

Au fil d'informations parfois contradictoires, glanées au hasard de reportages et d'articles, à défaut d'une information institutionnelle claire et immédiate, les enseignants ont jonglé avec l'incertitude, la nécessité d'aider les élèves et leur conscience professionnelle souvent mise à mal par des hiérarchies plus ou moins directes.

Et pourtant... **Ils n'étaient pas obligés de le faire !** Rien en effet ne prévoit dans ses statuts qu'un enseignant qui ne peut pas se rendre sur son lieu de travail pour des raisons indépendantes de sa volonté soit obligé de passer en télétravail : ils auraient très bien pu ne rien faire du tout, mais leur conscience professionnelle et le souci du bien-être et de la réussite de leurs élèves ont prévalu.

D'après le MEN, environ 25% seulement des élèves étaient revenus en cours au 10 juin... mais 95% des enseignants travaillaient en présentiel ou distanciel, il n'est donc pas cohérent de les blâmer pour le décrochage des élèves.

Dans ce contexte sanitaire inédit, nous étions, sommes et serons au travail ; nonobstant le fiel d'excités en mal de bouc émissaire, les professionnels que nous sommes méritent du respect à la hauteur de notre engagement.

■ Sarah Chaudesaigues



## Les Cités éducatives

# De l'éducation prioritaire aux cités sécuritaires

Seul rescapé du plan Borloo enterré en 2018, le label « cité éducative » a été imposé à la rentrée 2019 à 80 quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville, et en particulier aux personnels des collèges concernés.

Si officiellement, l'objectif est de « conforter le rôle de l'école » dans un « territoire apprenant » (sic), les établissements scolaires sont en fait conçus comme de simples leviers de politique locale, où toute collectivité, association, ou même entreprise est considérée comme un acteur à part entière de « l'écosystème éducatif »...

Conformes au modèle éducatif libéral qui ne veut laisser à l'État central que des « prérogatives régaliennes » (maintien de l'ordre, justice, budget), les « cités éducatives » relèguent au second plan les logiques éducatives et la notion d'éducation prioritaire, au profit notamment d'une dimension sécuritaire peu connue : nombre d'entre elles ont été « sélectionnées » à

partir de la carte des « quartiers de reconquête républicaine », ce qui est le cas du quartier de l'Épinette à Maubeuge.

Ces QRR véhiculent une conception sécuritaire et stigmatisante de ces quartiers populaires, présentés comme des « zones où les incivilités, les violences, les trafics et la radicalisation empêchent la vie des habitants. » (C. Castaner, dossier de presse de juin 2019).

Comment s'étonner alors de la **publication sur le site du rectorat d'une fiche de poste pour le collège Jules Verne de Maubeuge, sélectionnant des chefs d'établissement acceptant -par avance- les stéréotypes sur les habitants des quartiers populaires ?** Et dire que le rectorat envisage de profiler à terme tous les professeurs des établissements des cités éducatives... histoire de décourager toute opposition syndicale ?

■ Jean-François Carémel



### Entretien avec Magali Laumenerch, SI du collège Jules Verne

**- Quels problèmes posait la fiche de poste de chef d'établissement pour ton collège ?**

*Le collège y était présenté comme étant situé dans un quartier « QPV et QRR de Maubeuge où s'exprime la radicalisation », alors que ça se passe vraiment très bien avec les familles ! Cette histoire de « radicalisation », on avait déjà du le faire enlever du préambule des contrats d'objectifs (finalement non votés). Les quartiers « QPV » et « QRR » sont la base du dispositif « cités éducatives », pour lequel nous n'avons d'ailleurs jamais été associés à la rédaction des projets, alors que c'est nous qui connaissons le terrain. On aurait besoin de ces financements, justement, pour les projets, sorties, voyages, que nous organisons pour nos élèves !*

*Aussi, dans la fiche nous étions présentés comme des personnels « en grande fragilité » ! Comme si les problèmes venaient de nous, que nous manquions d'équilibre. N'importe quoi !*

*Enfin, l'activité de la section syndicale y était relevée comme « un frein au travail d'équipe ». En fait si, il y a un travail d'équipe, et il y a toujours du monde aux HIS, c'est très collectif, mais ce n'est pas le collectif qui plaît !*

**- Quelle a été la réaction syndicale ?**

*Une heure d'information syndicale a rassemblé la moitié des professeurs du collège, nous avons envoyé un communiqué de presse : effet immédiat, tous les passages que nous avions pointés comme problématiques ont été enlevés de la fiche qui est sur le site du rectorat.*

*C'est une victoire syndicale !*

<https://lille.snes.edu/Cite-educative-de-Maubeuge-Jules-Verne-diagnostic-de-forme-et-pilotage.html>



Manifestation confinée, 1er mai 2020



### Le manager du trimestre

#### Palme d'or !

Durant le confinement, des vocations de super-managers sont nées, et la concurrence s'est avérée très rude pour les départager. La palme échoit donc ce trimestre à une principale du collège « pieds-dans-l'eau », d'une commune rurale inondable (d'où la nécessité d'avoir des palmes).

Se sentant pousser des ailes (comme beaucoup de jeunes palmipèdes), Madame X a inventé un nouveau corps d'inspection intermédiaire composé d'enseignants « référents » chargés de contrôler leurs congénères subordonnés collègues, enjoins de rendre des comptes, heure par heure et selon leur emploi du temps des travaux envoyés aux élèves.

Les contremaîtres étaient ainsi chargés de signaler les « dysfonctionnements » au directeur de fusine à la principale afin qu'elle puisse menacer de sanctions les fainéants-récalcitrants enseignants et procéder à une « retenue sur salaire ». ■

## Oraux de Français

# Chronique d'une annulation

Les oraux de l'EAF ont été finalement annulés. Après une année à travailler sur un programme impossible et des exercices nouveaux, après des semaines d'attente insupportable, ce fut le soulagement pour les élèves et les professeurs.

Ce qui se jouait n'était ni l'intérêt des élèves ni l'expertise des professeurs mais le nouveau désaveu d'un ministre qui n'a cessé de faire des annonces à contre-temps : il était temps d'écouter les collègues, le Snes-Fsu et l'ensemble des organisations que celui-ci a su rassembler.

Dans cette crise sanitaire marquée par l'inconnu et l'incertitude, il n'était vraiment pas nécessaire d'attendre pour l'annoncer... Le Snes-Fsu, très attaché aux épreuves terminales, l'a compris très rapidement. Réalisme, connaissance de la réalité des examens et de la dis-

continuité pédagogique... **Cette mesure doit bien sûr rester exceptionnelle et le Snes-Fsu, qui réaffirme son attachement aux épreuves terminales, y sera très attentif.**

**Il a demandé l'allègement de ces programmes et de ces épreuves déjà peu réalistes en temps normal**, car les élèves arriveront en première sans avoir terminé leur formation de seconde.

Une commission d'harmonisation, qui disposera des notes des élèves du lycée aux sessions précédentes, est très exceptionnellement créée. Espérons qu'elle permettra de pondérer les notes de l'EAF pour les élèves dont les livrets scolaires feront apparaître qu'ils ont pâti de l'absence d'oraux et de 3ème trimestre. Seul le jury de terminale validera les notes définitives.

■ Odile Deverne



## Apprentissage « Quoi qu'il en coûte » ?

Depuis les années 2000, l'apprentissage est annoncé comme la solution pour les jeunes pour accéder à l'emploi : l'apprentissage a des chiffres d'insertion professionnelle supérieurs à ceux de la formation professionnelle sous statut scolaire. Mais en rester à ces chiffres serait une erreur.

L'apprentissage est un système de recrutement discriminant : l'accès à l'apprentissage passe par des « filtres », ceux du marché du travail qui évincent certaines catégories de jeunes, socialement défavorisés ou n'ayant pas acquis les codes de l'entreprise. Il accentue les stéréotypes de la société : les filles et les jeunes issus de l'immigration ou des quartiers défavorisés sont sous-représentés.

En dépit des politiques volontaristes, l'apprentissage s'était surtout développé au niveau post-bac et avait stagné, voire régressé au niveau inférieur. Au prix de subventions importantes aux entreprises et centres de formation, l'apprentissage s'est développé ces deux dernières années en pré-bac aussi.

De plus, le nombre d'apprentis dépend forte-

ment de la conjoncture économique. Les entreprises n'embaucheront plus en septembre et 10 à 15% d'entre elles ont même licencié leurs apprentis, selon les chambres de commerce et d'industrie.

Pour sauver l'apprentissage, le gouvernement a donc décidé de mesures financières envers les entreprises et les centres de formation (CFA). Ainsi, une subvention de 5000 € pour les mineurs et de 8000 € pour les majeurs sera accordée pour l'embauche d'un apprenti, rendant son coût nul pour les formations avant le baccalauréat et l'abaissant à 175 € par mois pour un apprenti jusqu'à la licence pro. De plus, les CFA pourront accueillir un apprenti sans entreprise pendant 6 mois, une façon de subventionner ces structures. Ces subventions sont accordées sans aucune contrepartie ni obligation de

garder en formation un jeune jusqu'à la fin de son contrat ou de former le maître d'apprentissage. Déjà, depuis janvier 2020, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a libéralisé la formation professionnelle en ouvrant à la concurrence et en accordant aux entreprises des règles similaires de travail pour un apprenti et pour un salarié en CDI.

Pour ces raisons, le Snes-Fsu est opposé au développement de l'apprentissage. Ce plan de soutien de l'apprentissage se fait au détriment de la formation initiale sous statut scolaire. Elle a besoin d'un plan de soutien financier aussi important pour chaque élève, afin de prendre en compte les difficultés de tous les élèves et en particulier ceux de la voie professionnelle. ■

Thierry Quéту et Sarah Chaudesaigues

## BTS Les grands oubliés du ministère

Les enseignants, DFPPT (chef de travaux), et directions de lycées accueillant des formations de BTS se sont sentis bien démunis. Les informations officielles arrivant bien tard, ont provoqué des revirements au sein des établissements : CCF comptés ou pas ? Toutes les notes prises en compte ou pas ? Accueil des BTS, ouverture des internats ou pas ?

Enfin les réponses sont arrivées début juin, juste à temps pour la réouverture... ou pas ! A part les examens, peu de cadrage national : les lycées ont utilisé leur autonomie pour décider de l'accueil des étudiants ou non, de la gestion des stages (maintenus, ou reportés, abrégés, etc...), et de la prise

en compte des notes d'avant confinement, bien que, il est important de le rappeler, l'enseignant a toute latitude et autorité dans sa notation dans le respect des textes (voir [www.snes.edu](http://www.snes.edu)).

On y voit un peu plus clair, mais les pressions exercées par la hiérarchie, notamment sur quelles notes à prendre en compte, sont encore nombreuses.

La fin de cette année et l'année prochaine seront très perturbées en BTS, ne restez pas seul.e.s face aux incertitudes : **contactez le Snes-Fsu de Lille pour toute question !**

■ Sarah Chaudesaigues

## Contrôle continu et bac Chronique d'une catastrophe annoncée

S'il n'y avait guère d'autre solution en cette crise sanitaire, on voit bien les problèmes soulevés par le contrôle continu : risque de pression des familles et des hiérarchies pour « bidouiller » des moyennes afin d'augmenter le taux de réussite ; injustice car les notes données lors de diverses évaluations sont soit supérieures à celles que les élèves auraient obtenues au bac car incluant des « petites interros » de cours, soit inférieures aux notes d'épreuves de bac car les enseignants sont parfois plus exigeants au fil de l'année.

Les inégalités entre établissements (im pactant déjà le « tri » sur Parcoursup) sont aussi pointées du doigt ; et enfin quelle ironie quand le ministère incite les enseignants et les jurys à « se baser sur les notes et moyennes d'épreuves des années précédentes » pour être le plus équitable possible cette année !

**Bien pratique quand même de pouvoir se référer à des épreuves nationales... tant qu'il en reste ! ■**

Sarah Chaudesaigues

### Le saviez-vous ?



### Caisse de grève du Snes-Fsu de Lille, un bilan

La section académique du Snes-Fsu a mis en place une caisse de grève pour la lutte contre le projet de réforme des retraites, de décembre 2019 à mai 2020 : une première depuis 2003.

► **Première étape : recueillir les dons.** Beaucoup sont arrivés par courrier, sous forme de chèque. D'autres en ligne, par carte bleue. Les dons des syndiqué.e.s ont tous été enregistrés en surcotisations (ce qui permet d'en déduire 66 % de l'impôt sur le revenu). Les retraité.e.s syndiqué.e.s et les sections de retraité.e.s ont fait des dons importants. La section académique a aussi fait un don de 4000 euros. Au total, un peu plus de 9000 euros réunis !

► **Deuxième étape : reverser les sommes collectées.**

Plusieurs principes ont été retenus :

- la caisse bénéficie aux syndiqué.e.s

- les versements doivent se faire sur justificatifs (fiches de paie avec les jours effectivement retirés)

- l'indemnisation est déclenchée à partir du 3e jour de grève retiré sur le salaire.

- le montant de l'indemnisation est fixée à 50 euros par jour de grève retiré (à partir du 3e).

Des sommes sont provisionnées pour pouvoir indemniser plus tard les collègues qui nous ont signalé avoir fait des jours de grève qui n'ont pas encore été retirés. Le versement se fera aussi sur justificatifs, au moment où les retraits sur salaire seront effectifs.

La possibilité de surcotiser sera pérennisée, afin de pouvoir faire face plus rapidement en cas de mouvement social d'ampleur, comme celui sur les retraites. ■

Marie Cattelain

## Ecole à distance

### Témoignages



Kim Hollant, professeure documentaliste, DENAIN



Pendant le confinement, mon métier de professeure documentaliste a forcément été bouleversé. D'abord, j'ai mis des ressources en ligne à disposition des élèves : manuels numériques, exercices en ligne, mais aussi podcasts, visites de musée virtuel, BD gratuites...

J'ai aussi envoyé des « devoirs » aux élèves, comme des exercices non obligatoires pour la Semaine de la Presse, mais cela paraissait un peu dérisoire face à la situation inédite...

Il a plutôt semblé essentiel de garder du lien avec les élèves. Comme je gère les publications sur l'ENT, j'y ai créé une rubrique pour communiquer entre professeur-es et élèves. Chaque semaine, une mission était envoyée aux élèves (enregistrer un podcast, faire une photo, choisir un poème...). La plus grande difficulté, c'est la fracture numérique. Nous savions que beaucoup d'élèves ne disposaient pas d'ordinateur à la maison. Pour les élèves avec outil numérique, ce n'était pas toujours facile de communiquer, d'ouvrir les documents, de faire les recherches, etc. L'éducation aux médias et à l'information semblait plus que jamais nécessaire, mais à distance, impossible !

J'ai aussi eu le sentiment que le travail ne s'arrêtait jamais. Quand on travaille chez soi, il n'y a plus de différence entre soir, matin, week-end... pas toujours évident de décrocher !

**Au bout d'un moment, sans trop de réponse des élèves, seule face à un ordinateur, on commence à saturer... Comme quoi, ce qui nous a le plus manqué, c'est le lien !**



Aurélie, CPE contractuelle en REP



« L'annonce du confinement a été subite, je ne m'attendais pas à une crise sanitaire d'une telle ampleur.

Il a fallu adopter le télétravail du jour au lendemain. J'avais beaucoup d'interrogations quant à mon travail quotidien ; comme tout le monde je me suis réorganisée pour accomplir mes missions de CPE à distance.

J'ai utilisé mes outils personnels (PC, téléphone...) sachant que rien ne m'était imposé.

J'avais tout le nécessaire à la maison pour travailler efficacement. Je pouvais également me rendre dans mon établissement si j'en avais la nécessité.

Forcément quand nous sommes en télétravail il y a des contraintes. Pour ma part c'était l'organisation entre la vie personnelle et professionnelle. La mise en route a été compliquée, mais j'ai mis en place un planning auquel je me tenais pour trouver un équilibre juste.

Dans l'ensemble, nous avons maintenu le contact avec énormément de familles, grâce à une collaboration avec le personnel enseignant. Certaines familles rencontraient des ruptures numériques, nous nous sommes rapprochées du PRE (programme de réussite éducative) de la commune pour faire le lien. »



Olivier Mathieu, professeur d'Histoire-Géographie, LIEVIN



La continuité pédagogique est un déni de réalité, un mensonge fabriqué par le ministre pour cacher ses erreurs et se donner l'air d'avoir une prise sur le réel.

Affirmer qu'il y a eu « continuité pédagogique » durant le covid c'est comme dire en 14 que « les balles allemandes ne tuent pas », on a affaire à de vrais idéologues au sens le plus négatif de ce mot, de gens qui entendent substituer leurs fantasmes à la réalité.

Il faut marteler l'idée que ce qu'on a réussi, c'est à maintenir un lien pédagogique : avec notre matériel, en y investissant du temps et de l'inventivité, avec la confiance des élèves et des familles mais aussi avec des limites. En aucun cas, il ne s'est agi de « continuité pédagogique » : programmes non terminés et surtout compétences non acquises dans ce contexte ou peu renforcées. On attend des moyens et des aménagements de programmes. **Mais quand va-t-on écouter le terrain et les experts que nous sommes ?**

Il faut alerter aussi sur les illusions véhiculées par le numérique. Il y a eu des pratiques différentes selon les disciplines et tant mieux. Imagine-t-on les élèves en visio de 08h à 17h ? La question des visioconférences mériterait d'être discutée sur le plan pédagogique. Elle reproduit une forme très magistrale de cours, les interactions avec les élèves sont pauvres... à l'inverse, le manuel papier a garanti un accès assez simple à des contenus pédagogiques globalement de qualité.



### Le tweet du mois



## Les enjeux de la “continuité pédagogique” Quand la poussière retombe...

S’agissait-il de masquer les erreurs et les errements ? De mettre la pression aux personnels ? Ou bien encore de préparer le terrain pour de futures attaques ? La communication du ministre, depuis le début de la crise, a sans doute reposé sur un mélange confus de ces différents axes : affirmer en mars que « tout est prêt » alors qu’en réalité, il faut tout inventer dans l’urgence, pour finir, en juin, par laisser se dérouler, si ce n’est alimenter, une campagne minable de dénigrement...

Les moments de crise sont toujours à la fois des révélateurs et des sources d’opportunités : nul doute que le ministre essaiera dans les mois à venir d’instrumentaliser ce qui vient de se passer pour « pousser ses pions », et dans le « monde d’après », il faudra évidemment poursuivre l’action collective.

En attendant, tentons de faire le point sur ce que cette crise a révélé, et surtout sur ce qu’elle porte en elle de menaces pour les mois et années à venir.

### ► Le « distanciel », une occasion rêvée de dézinguer les statuts et les postes ?

Rien dans nos statuts ne nous obligeait à mettre en œuvre une « continuité pédagogique » qui n’a aucune existence réglementaire. Pourtant, ni héros/héroïne, ni « tire-au-flanc », chacun.e a fait ce qu’il/elle a pu, dans des conditions diverses et souvent compliquées : mais il ne s’agissait que de bonne volonté et de conscience professionnelle, et en aucun cas d’une obligation de service. Cependant, on sent bien que le ministre voudrait rendre le « distanciel » normal et obligatoire : cela lui permettrait de flexibiliser nos obligations de services, d’allourdir notre charge de travail, et de continuer à supprimer des postes. Pourquoi limiter à 35 les participant.e.s à une visioconférence ?

### ► « Continuité pédagogique » ou discontinuité ?

Que signifie exactement la « continuité pédagogique » inventée en urgence par le ministre au mois de mars ? Malgré toute l’énergie déployée, peut-on vraiment dire que nous avons maintenu une continuité des apprentissages pour tous nos élèves, comme en temps normal ? Entre les programmes pas vraiment finis, les élèves qui n’ont pas pu suivre, les savoir-faire délaissés, les évaluations qui ne pouvaient pas correspondre aux exigences du travail en classe, l’impossibilité de travailler avec tel élève en difficulté, etc., il faut reconnaître que ce que nous avons maintenu, c’est un lien avec l’école, mais certainement pas une « continuité pédagogique » équivalente à ce que nous faisons en temps normal. Cela n’enlève rien au temps de travail augmenté par ailleurs.

Le « distanciel » n’est donc certainement pas un substitut satisfaisant aux cours classiques. Tout comme les « vacances apprenantes » ne sont pas une solution pour remédier aux difficultés : elles ne sont qu’un avatar des dispositifs qui prétendent que c’est ailleurs que dans la classe, pendant les cours, que les élèves peuvent apprendre.

Il faut dire et redire que le distanciel n’est pas le métier que nous défendons.

### ► Et la salle des profs ?

La salle des profs virtuelle n’existe pas ; les visios ne remplacent pas les discussions informelles entre collègues sur les élèves, sur le travail, sur l’organisation de l’établissement...et rend l’action collective beaucoup plus difficile ; pas étonnant que ce soit plébiscité par le ministre.

### ► Et si le groupe-classe était une bonne idée ?

La « continuité pédagogique » a rappelé qu’une classe n’est pas qu’une addition d’élèves, pas qu’une liste d’individus connectés au même moment sur la même « classe virtuelle » : les interactions entre prof et élèves, entre élèves eux-mêmes, l’entraide entre élèves, la construction collective du cours dans le temps long, rappellent qu’une classe est un collectif, et que les élèves apprennent collectivement. C’est ce que le « distanciel », qui isole les élèves dans leurs difficultés (techniques, familiales, sociales et scolaires), ne permet pas de faire.

Et puis la reprise des cours, lorsqu’elle est guidée par la volonté sanitaire de limiter les brassages d’élèves, devient particulièrement complexe quand, dans les « spécialités » de 1ère (et bientôt de terminale), des élèves de multiples classes sont regroupés de manière temporaire, et changent de regroupement toutes les deux heures...

### ► Le télétravail : et les obligations de l’employeur ?

« L’employeur prend en charge les coûts découlant directement de l’exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci » : c’est ce que prévoit l’article 6 du décret 2016-151 du 11/02/2016, organisant le télétravail dans la Fonction publique. Faut-il un long commentaire pour rappeler que notre employeur a complètement failli à ses obligations ? Il est vrai que notre statut est dérogatoire et ce n’est pas un hasard si le ministère parle de distanciel plutôt que de télétravail. Si le Snes-Fsu n’a pas attendu la crise pour demander une prime d’équipement, il sera vigilant à ce que l’occasion ne soit pas saisie de modifier nos statuts et d’en faire une ORS.

### ► Vive « l’EdTech » ?

Le « numérique » est vanté par certain.e.s depuis longtemps comme une solution miracle pour l’école, et le ministre semble bien vouloir avancer dans cette direction. Mais outre les multiples problèmes techniques rencontrés, et l’hétérogénéité des outils disponibles – pas tous, loin de là, compatibles avec les exigences du RGPD, rappelons que le « numérique à l’école » est avant tout un juteux marché pour les entreprises de « l’EdTech », et qu’il n’a jamais été prouvé qu’il apportait une quelconque plus-value pédagogique en soi. Restons donc vigilant.e.s face à l’habituelle fétichisation des outils techniques...

## Confinement et inégalités sociales

# Ecole à distance et distance à l'école

L'« école à la maison » est très inégalitaire pour des raisons matérielles : quand elle passe par le numérique, elle suppose d'avoir accès à un ordinateur, or si 91 % des 20 % des ménages les plus riches possèdent un équipement informatique, ce n'est le cas que de 71 % des 20 % les plus pauvres... et encore ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre d'ordinateurs dans chaque foyer ! L'accès à Internet dépend lui aussi du niveau de vie : 77 % des 20 % des ménages les plus modestes y ont accès contre 94 % des 20 % les plus riches (INSEE - L'économie et la société à l'ère du numérique - 2019).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238583?sommaire=4238635>

Alors suffirait-il d'équiper tous les élèves en matériel informatique ? Ce serait un bon début, mais loin de régler l'ensemble des pro-

blèmes matériels, notamment ceux liés au logement (taille, bruit, possibilité de s'isoler pour travailler... en 2012, 23 % des collégiens ne s'n'avaient pas de chambre individuelle selon le MEN).

Mais ces inégalités ne sont pas seulement matérielles, elles dépendent aussi du rapport à l'école et au savoir des familles. « *Malgré le travail des enseignants* », la distance « *fait obstacle à l'explicitation des attendus, des consignes, des savoirs, engagés dans les exercices scolaires* » écrivent Romain Deles et Filippo Pirone dans le 1er bilan, à partir de 30 000 réponses de familles, d'une enquête sociologique en cours : les familles populaires, qui ont pourtant consacré un peu plus de temps aux apprentissages pendant le confinement (3h16/jour contre 3h07 en moyenne pour les classes supérieures et 2h58 pour les parents profs),

ont plus souvent des pratiques d'accompagnement qui répondent aux attendus plus formels des consignes scolaires (faire réviser la leçon, faire les exercices...), alors que l'appropriation effective des contenus scolaires repose sur des non-dits (comprendre les objectifs réels d'apprentissage), ce que montrent depuis longtemps les travaux de Stéphane Bonnéry. L'école à distance favorise les familles diplômées, qui décodent mieux cet implicite et disposent d'un capital culturel transmis aux enfants aussi dans toutes les activités non directement scolaires.

**Ce ne sont pas quelques jours de « reprise » en juin ou de « vacances apprenantes » qui vont pouvoir solder le problème... Le Snes-Fsu demande de vrais moyens, durables, dès la rentrée 2020. ■**

Tiphaine Colin

### Concours internes

## Recruter tous les admissibles !

La crise sanitaire a interrompu l'organisation des concours de recrutement d'enseignants qui avait commencé fin janvier. Et l'évolution actuelle de la situation sanitaire a conduit le ministère à revoir le calendrier et à modifier l'organisation de certains concours.

Sous la pression syndicale, le ministère a renoncé le 2 juin à son idée initiale de reporter les oraux des concours internes au mois de septembre.

Préparation des oraux pendant tout l'été, rentrée scolaire perturbée, affectation tardive en tant que stagiaire, cette solution posait en effet énormément de problèmes.

Mais si le ministère a heureusement choisi d'annuler ces oraux, il a dans le même temps décidé de limiter le nombre d'admis au nombre de postes prévus.

**Le Snes-Fsu continue de demander que tous les candidats admissibles soient déclarés admis - la seule solution pour ne léser aucun candidat.**

### Concours externes

## Accompagner les stagiaires dans leur installation !

Les épreuves orales sont supprimées pour les candidats aux concours externes, qui seront admis à l'issue d'une épreuve écrite organisée cet été.

Les lauréats, qui seront stagiaires dès septembre, vont connaître leur affectation très tardivement, probablement mi-août.

Le Snes-Fsu demande que les capacités d'accueil des académies soient calibrées de manière à affecter le plus de stagiaires possible sur leur premier vœu. **Elle demande également un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté à la situation, qui permette aux stagiaires de s'organiser (de se loger pour certains). Il paraît en ce sens essentiel que leur rentrée administrative se fasse début septembre et pas fin août comme c'est habituellement le cas ! ■**

Emilie Dooghe et Maeva Bismuth

### Sécurité sociale

## Comblé le trou d'après avec les rengaines d'avant

Après la crise de 2008, le déficit de la sécurité sociale atteint en 2010 près de 24 Md€ ; aujourd'hui, dans la perspective d'un recul du PIB de 11%, il atteindrait fin 2020 un déficit historique de 52,5 Md€.

Explication : aux deux plans sanitaire et social de 10 Md€, il faut ajouter une baisse drastique des recettes fiscales (-15 Md€) et des cotisations sociales (-27,5 Md€). Et davantage en cas d'annulation des reports de « charges ».

Gigantesque besoin de financement donc, et valse-hésitation politique pour réduire les dépenses et/ou augmenter les recettes. Si l'austérité est critiquée par ceux qui l'avaient promue après 2008- « l'austérité

*budgétaire [...] c'était une erreur* », dit P. Artus - il n'en reste pas moins que ces économistes sous orthodoxie libérale, ceux qui se sont le plus trompés depuis 2008, sont les mêmes qui conspuent le pouvoir aujourd'hui. Et l'augmentation de la durée de cotisation pour la retraite revient dans l'air du temps. Le Medef est au diapason, en prônant une augmentation du total d'heures travaillées.

Pour augmenter les recettes, surgit dès lors dans le discours le recours à l'endettement, par transfert de dette à la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) ; or 90% de ses ressources proviennent, via la CSG et la CRDS, des revenus d'activité et de remplacement, autrement dit des trai-

tements, salaires et pensions. En plus de repousser l'extinction de la dette sociale prévue en 2024, on en ferait peser le poids essentiellement sur les actifs et retraités, sans affectation de ressources supplémentaires. Une affaire juteuse pour les grandes banques qui prêtent à l'État, parmi elles Natixis, dont le chef économiste n'est autre que P. Artus !

**Rien en revanche sur la création d'une fiscalité spéciale sur le patrimoine et/ou les placements financiers : on ne serait pas dans le ton !**

« Se réinventer » : plutôt siffler dans un violon ! ■

Eric Duflos

## AED et droit à la formation Vers une nouvelle victoire syndicale ?

Bien que les textes ouvrent droit à formation de 60h/an pour les assistants d'éducation, aucune formation n'était jusqu'à présent proposée au PAF académique. A chaque nouvelle rentrée les AED sont donc formés « sur le tas » !

Les situations individuelles évoquées lors des CCP font ainsi toutes état d'un manque de connaissance du fonctionnement des établissements scolaires, et des droits et obligations des AED.

Le Snés-Fsu a toujours exigé la mise en œuvre d'une formation spécifique pour la catégorie. Si des initiatives ont été prises dans certains bassins, le rectorat avait toujours refusé de généraliser les dispositifs existants en les inscrivant au PAF.

**Suite aux nombreuses interventions de la FSU, le rectorat s'est enfin engagé lors du CTA du 27 mai à mettre en œuvre une formation à destination des AED, et des discussions ont été ouvertes avec les IA IPR EVS sur ses modalités.** Le Snés-Fsu sera vigilant pour que l'engagement de l'administration soit tenu et que la formation puisse être ouverte au plus grand nombre, dans le respect des textes et des missions statutaires.

## CHSCT

### Et pendant ce temps là, le gouvernement détruit les instances !

La crise du coronavirus a remis sur le devant de la scène les questions d'hygiène, sécurité et santé au travail, souvent minimisées par l'éducation nationale « employeur » ! Pourtant, les agents sont régulièrement confrontés à des dysfonctionnements voire des dangers dans l'exercice de leurs fonctions : bâti scolaire et sanitaires dégradés ou vieillissants, chaleur ou froid, plomb, amiante...

Les CHSCT (ministériel, académique et locaux) se sont réunis tous les 10 jours du 15 mars au 30 juin grâce à la pugnacité de la FSU. Majoritaire au sein de ces comités, elle a fait remonter les difficultés, obligeant l'employeur à remplir ses obligations : respect du confinement, protection des personnels

accueillant des enfants de soignants, protocole sanitaire de reprise, mise à disposition des masques et équipements de protection, vulnérabilité des personnels, garde d'enfant, tests, fermeture préventive en cas de suspicion de covid, conséquences de l'enseignement à distance sur la santé des personnels... Autre exemple : à partir des remontées de terrain et de l'accompagnement des collègues victimes d'agression verbale sur la classe virtuelle du Cned, les représentant.e.s Snés-Fsu ont exigé la sécurisation des sites et déposé un avis en CHSCT ministériel.

Et pourtant, le gouvernement persiste à vouloir supprimer cette instance en la fusionnant avec les Comités Techniques ! La réduction

du nombre de militant.e.s chargé.e.s de ces questions parfois très techniques est une stratégie d'épuisement déjà appliquée dans le privé... y entraînant la **dégradation des relations sociales et le recul des questions santé et sécurité.**

**Le gouvernement veut aller vite et présenter en catimini au CSE dès le 16 juillet le décriage des décrets CT et CHSCT au profit de la création d'une grande instance fourre-tout « Comité social d'administration ». D'ici là, les militant.e.s FSU continueront d'agir à tous les niveaux : établissements, instances académiques, ministère !**

Ludivine Debacq

## Retraité.e.s et COVID Restons mobilisé.e.s !

Tout au long de la crise sanitaire nous, retraité.e.s, nous sommes exprimé.e.s. Tout d'abord, à travers trois communiqués : « colère et indignation », « brigades et libertés », « quoi qu'il en coûte, protéger les retraités de tous âges » : <https://www.snes.edu/PROTEGER-LES-RETRAITES.html>

Puis le 5 juin par une lettre ouverte à Olivier Véran, exprimant notre inquiétude sur la **reprise de la dette liée au virus par les organismes de Sécurité Sociale**, qui fait payer le coût de la crise aux assurés sociaux (voir article page 6).

Grande inquiétude aussi sur la **prise en charge de la perte d'autonomie**. « Définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités pour réaliser les actes de la vie quotidienne, la perte d'autonomie peut survenir à tout âge ». Elle fait partie des aléas de la vie (comme

la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès ou les accidents du travail et les maladies professionnelles) et doit donc être **prise en charge en totalité** par la **branche maladie** de la sécurité sociale, et non via un financement spécifique (une 5<sup>e</sup> branche de la SS) comme semble le préconiser la réflexion actuelle du gouvernement.

Cette prise en charge doit se faire à la hauteur des besoins (estimés à 10 milliards en 2030), alors que les sommes annoncées (2,3 milliards d'euros pour 2024) sont loin de pouvoir couvrir tous les besoins. Pour ce faire, **l'Assurance maladie doit renforcer ses recettes « dans le cadre du salaire socialisé à partir des cotisations sociales »**. Il faut donc revenir sur les différentes exonérations de cotisations sociales (27,3 milliards d'euros en 2017) et supprimer les paradis fiscaux existants. ■ Agnès Huret

## AED et COVID 6 ans et après ?

La période de confinement et crise que nous avons traversée n'est pas sans conséquences pour les AED arrivés au terme de leur 6 années de contrat : difficile de se projeter et de préparer son avenir professionnel.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ?! Toujours pas pour les AED...

Le Snés-Fsu a porté au ministère la demande de « neutralisation » de la période du confinement dans le compte de l'ancienneté des AED, demande qui demeure (à l'heure où nous écrivons ces lignes) sans réponse.

**Tout simplement, il s'agirait de déroger exceptionnellement à la règle des 6 ans de contrat pour permettre aux AED arrivés en « bout de course » d'être prolongés de manière exceptionnelle (pour mieux préparer « l'après »). Cette disposition permettrait aussi aux établissements scolaires de conserver des AED formés et expérimentés en vue d'une préparation de rentrée qui s'annonce compliquée !** ■

Maeva Bismuth



Manifestation en voiture, Lille, 1er mai 2020



## "Mais qu'a fait le SNES pendant le confinement?"

Pendant la fermeture des établissements, les représentants syndicaux des établissements et le Snes-Fsu ont souvent été les seuls points de repère permettant de recadrer des annonces ministérielles contradictoires.

Les actions du Snes-Fsu pendant la période du Covid-19 ont été diverses et nombreuses. Tout d'abord dans les instances (CTA, CTSD et CHSCT), pour porter les difficultés des personnels. Mais aussi directement auprès du cabinet de la rectrice, pour signaler des situations où certains chefs d'établissements exigeaient des actes non réglementaires (par exemple, sur le respect du RôPD).

Puis auprès de la rectrice quand des consignes irréalistes étaient données par les chefs d'établissement (par exemple demander aux professeurs principaux de réaliser une programmation du travail sur la semaine, impossible à réaliser et ce d'autant plus en lycée quand certaines classes ont plus de 30 enseignants, depuis la réforme!).

Face aux incertitudes, au manque de repères institutionnels, la majorité des directions a laissé faire les enseignants, en communiquant peu, voire pas du tout. D'autres, comme à leur habitude, ont voulu imposer des pratiques dans la droite ligne du nouveau management public mais le plus souvent, ils ont été recadrés pas les personnels et leurs représentants.

Enfin, à l'approche de la réouverture des établissements, le Snes-Fsu a signalé les situations de non-respect des consignes sanitaires (réunions en présentiel, accueil de personnels sans protocole, ...) pour provoquer une intervention du rectorat auprès des chefs d'établissement.

Contrairement à ce qu'avait annoncé Blanquer, l'Éducation nationale n'était pas prête : au-delà des dysfonctionnements des outils institutionnels au niveau régional et national, la communication du ministre a été hasardeuse et souvent contredite, accentuant l'anxiété des personnels. Ils apprenaient dans les médias ce qu'ils étaient censés mettre en œuvre le lendemain ou le surlendemain.

Le Snes-Fsu a communiqué très régulièrement pour donner – contrairement au ministre – des informations claires : mise à jour quotidienne du site et de la FAQ, refonte des permanences, développement du compte Facebook...

**À l'écoute des syndiqués et des personnels le Snes-Fsu a été et est un point d'ancrage qui a rassuré et armé les personnels dans cette période de crise. ■**

Thierry Quéту

## Loi Dussopt

# «Rénover le dialogue social», qu'ils disaient ?!

La Loi Dussopt, également appelée loi de transformation de la fonction publique, est mise en œuvre depuis le 1er janvier.

L'objectif affiché par le gouvernement était de rénover le dialogue social, notamment par la suppression des instances qui garantissent nos droits et la transparence notamment dans tous les actes de gestion de carrière et de mobilité.

Cette année, les instances paritaires ne sont désormais plus consultées sur le mouvement des personnels ce qui n'est pas sans conséquences pour ces derniers : voir article ci-dessous.

En niant les représentants élus des personnels cette loi instaure une relation asymétrique entre l'autorité administrative et les agents, loin de tout contrôle démocratique. Elle vise également à casser ou affaiblir un grand nombre d'instances par

exemple les CHSCT dont l'importance et l'efficacité ne sont plus à démontrer dans la crise que nous venons de traverser.

**Le SNES et la FSU continueront à combattre cette loi qui présente un recul historique pour nos statuts et militeront pour rétablir la transparence et le dialogue social dans toutes les opérations de gestion et ainsi garantir les droits à l'avancement et à la mobilité des collègues. ■**

Maeva Bismuth



CAA du Snes de Lille en visio, 18 juin 2020

## Mouvement intra

# Déposez des recours !

Si la situation sanitaire a contraint la section académique à annuler ses permanences, rendez-vous et réunions habituelles, les commissaires paritaires ont continué à mettre à disposition leur temps et leur expertise pour la formulation des vœux et la vérification des barèmes. Et grâce à l'intervention du Snes-Fsu, le rectorat a assoupli le calendrier de saisie des vœux et de gestion des dossiers, pour que personne ne soit lésé à cause de la crise sanitaire.

Durant la phase de vérification des barèmes, les commissaires paritaires ont vérifié les dossiers de tous les collègues qui les ont sollicités. Cette étape a confirmé nos craintes : avec la suppression des CAP, les collègues sont laissés seuls face à l'administration pour faire valoir leurs droits. Les erreurs ont été nombreuses et si elles ont pu être corrigées suite aux conseils donnés aux collègues nous n'avons pas l'assurance que tous les demandeurs aient pu obtenir les bonifications auxquelles ils ont droit.

Par ailleurs, au moment où nous écrivons ces lignes, l'administration n'a toujours pas les moyens d'afficher les barres d'entrées sur les communes, groupements de communes et ZR à l'issue des résultats, ce qui signifie que personne ne sera en mesure de vérifier son résultat le 1er juillet !

**Le Snes-Fsu invite tous les collègues n'ayant pas eu satisfaction sur leur vœu 1 à formuler un recours auprès de l'administration et à mandater le Snes-Fsu pour suivre leur dossier, s'assurer que le droit à la mobilité est respecté et acquérir collectivement de nouveaux droits.**

Les collègues non satisfaits ont deux mois pour formuler un recours en mandant une organisation syndicale représentative. Dès réception de la demande, l'administration dispose également de deux mois pour y répondre, et pourra donc répondre après le 1er septembre...

Nous invitons donc les collègues à formuler leur recours et à contacter le Snes-Fsu ([s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)) le plus tôt possible !

■ Maeva Bismuth

## L'agenda du SNES-FSU

La crise sanitaire a modifié notre organisation :

■ pour les stages du 1er trimestre 2020, visitez notre site régulièrement dès la rentrée:

<https://lille.snes.edu/>

■ contact mail : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)

■ facebook : <https://www.facebook.com/>